

Conférence internationale sur la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement

Session 4 – Renforcement institutionnel des capacités dans les pays

Titre: Coordination du système statistique national

Institution: NSO - Maroc

Au Maroc, le système national d'information statistique (SNIS) est coordonné par le Département du plan chargé également de la statistique. En effet, cette institution, appelée actuellement « Haut commissariat au Plan (HCP), assure les mécanismes de concertation et de coordination par le biais de la Direction de la Statistique (DS). Ce système est décentralisé et régi par des textes réglementaires adoptés en 1968 qui concernent la loi statistique et les décrets relatifs à la constitution et au fonctionnement du comité de coordination et des études statistiques (COCOES).

La DS, qui relève du HCP, constitue le noyau central du SNIS et assure le secrétariat du COCOES. Néanmoins les conditions actuelles et la désuétude des textes précités ne permettent pas au COCOES d'être opérationnel et de jouer pleinement son rôle dans un SNIS décentralisé. Ceci a rendu fragile le système notamment en matière de coordination et de la production statistique en raison notamment du recul de la planification et de la mise en application par le Maroc du programme d'ajustement structurel (PAS) entre 1983 et 1992. Celui-ci a imposé de restrictions budgétaires ayant eu un impact négatif sur la réalisation des opérations statistiques surtout celles d'ordre économique. Dans ces conditions et dans le but de se conformer aux standards internationaux, la mise à niveau du SNIS est devenue nécessaire tant au niveau institutionnel qu'à celui de la production statistique suffisante et de qualité. C'est ainsi que, vers la fin des années 90, la DS a procédé à la préparation de cette mise à niveau et à la réforme en profondeur les comptes nationaux en mettant en place le SCN 1993. Elle a, à cet effet, arrêté une stratégie de développement statistique. Elle a, dans ce cadre, programmé et réalisé les opérations suivantes:

- préparation de nouveaux projets de textes réglementaires visant la mise en place notamment d'un nouvel organe de coordination statistique, en remplacement au COCOES, et d'un répertoire d'entreprises et d'établissements avec un identifiant unique.
- réalisation des nouvelles enquêtes statistiques à caractère structurel ;
- réforme des indices statistiques et mise à niveau des nomenclatures notamment celle relative aux activités économiques ;
- sensibilisation au développement des statistiques administratives ;
- recrutement massif de statisticiens et des économistes.

Au niveau institutionnel, des projets de textes ont été préparés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour étude et adoption. Les premiers projets concernent une nouvelle loi statistique et des décrets de création et de fonctionnement du nouvel organe de coordination appelé conseil national de coordination. Les autres projets sont des décrets, le premier a pour objet la mise en place d'un répertoire national et d'entreprises et de leurs établissements et d'un système national de leur identification et le second porte sur le contenu et la mise à jour de ce répertoire.

En attendant cette adoption, la DS a entrepris la mise à niveau de son propre système de production et de diffusion statistique et veillé à l'amélioration de la coopération et de la coordination avec ses partenaires. Elle a, en fait, réalisé les enquêtes structurelles auprès des entreprises (formelles et informelles), des ménages et des composantes des administrations publiques à partir de l'exercice 1998 afin de servir à la confection des

comptes nationaux de l'année de base 1998 et ce, en conformité avec le SCN 1993. Elle a, en outre, mis un nouveau dispositif d'enquêtes annuelles auprès des entreprises (dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, du commerce et des services marchands non financiers) et ce, pour répondre aux besoins de la confection des comptes nationaux des années courantes. Il a été aussi convenu de procéder à la réalisation périodique d'enquêtes de structure (auprès des entreprises et des ménages) dans le but de procéder au changement de base des comptes nationaux conformément aux recommandations internationales et dans la perspective d'arriver dans l'avenir à réaliser ce changement tous les cinq ans. C'est dans ce cadre que l'enquête sur le secteur informel et celle sur les niveaux de vie des ménages venaient d'être réalisées au cours de l'année 2007 et des enquêtes de structure auprès des entreprises sont actuellement en cours de réalisation au titre de l'exercice 2006. Une enquête auprès des institutions sans but lucratif est également prévue cette année. Toutes ces nouvelles enquêtes serviront à faire le passage de l'année de base 1998 à une nouvelle année de base 2006.

Concernant la promotion des statistiques administratives, différentes actions ont été entreprises auprès des départements ministériels et établissements publics à travers notamment la tenue des réunions et des séminaires ayant pour objet :

- la sensibilisation de l'importance et de l'utilité des statistiques administratives notamment pour répondre aux besoins de la production des comptes nationaux ;
- la présentation du SCN 1993 et de ses nouveautés ainsi que du programme de sa mise en œuvre et nouvelles nomenclatures à utiliser;
- la présentation des besoins en informations en mettant l'accent sur les domaines des départements ou établissements concernés tant au niveau des statistiques administratives que des enquêtes statistiques sectoriels à améliorer (en particulier en ce qui concerne l'agriculture et l'industrie dont les départements concernés ont la charge de la réalisation d'enquêtes statistiques dans ces domaines).

Ces actions ont abouti, dans un grand nombre de cas, à la constitution des conventions de partenariat et de coopération entre le HCP et les autres départements ou établissements. Ces conventions portent, entre autres, sur la production statistique ainsi que sur l'harmonisation et l'échange des données et des techniques liées à leur élaboration. Ceci a contribué à l'amélioration de la production des statistiques administratives et de la transmission des données. A noter à ce niveau que la souscription du Maroc à la NSDD (norme spéciale de diffusion des données du FMI) a eu également un effet positif dans cette amélioration dans la production statistique et dans la coopération inter administrative. Cependant, la coopération de l'administration fiscale reste pour le moment très limitée et ne permet pas d'exploiter l'ensemble des fichiers fiscaux et les documents comptables d'entreprises qu'elle détient.

Aussi, il convient de signaler que le Maroc a pu profiter du programme de coopération euro méditerranéenne MEDSTAT et de la coopération avec l'INSEE de France, notamment dans le domaine des comptes nationaux et de l'économie non observée, en particulier pour :

- mettre en place un dispositif d'enquêtes sur le secteur informel en s'inspirant des enquêtes de type 123. Cette enquête a été réalisée à l'échelle nationale, en 1999 et en 2007, auprès des unités informelles identifiées en préalable au niveau de l'enquête permanente sur l'emploi (enquête auprès des ménages).
- acquérir le logiciel « ERETES » qui a apporté une aide substantielle à la confection des comptes nationaux de base 1998 et conformément au SCN 1993.

Toutes les actions menées jusqu'à présent ont eu un effet positif sur la compilation des comptes nationaux qui sont désormais produits en conformité avec le SCN 1993 et selon l'année de base 1998. Par rapport au passé, les nouveaux comptes, produits pour la série

d'années 1998 à 2006, sont plus complets et concernent les équilibres ressources emplois par produits, comptes de branches, la séquence des comptes des secteurs institutionnels (de la production au financement) et des tableaux de synthèse (TRE, TCEI et TOF) avec la matrice des comptes sociaux et certains comptes satellites (cas du tourisme et de l'eau).